

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2013

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Série : **ES**

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures + 1 heure
COEFFICIENT : 7 + 2

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Dès que ce sujet vous sera remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.

Pour l'enseignement obligatoire, le candidat traitera au choix soit la dissertation, soit l'épreuve composée.

Pour l'enseignement de spécialité, le candidat traitera au choix l'un des deux sujets de la spécialité pour laquelle il est inscrit.

- Économie approfondie pages numérotées de 8/11 à 9/11.
- Sciences sociales et politiques pages numérotées de 10/11 à 11/11.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

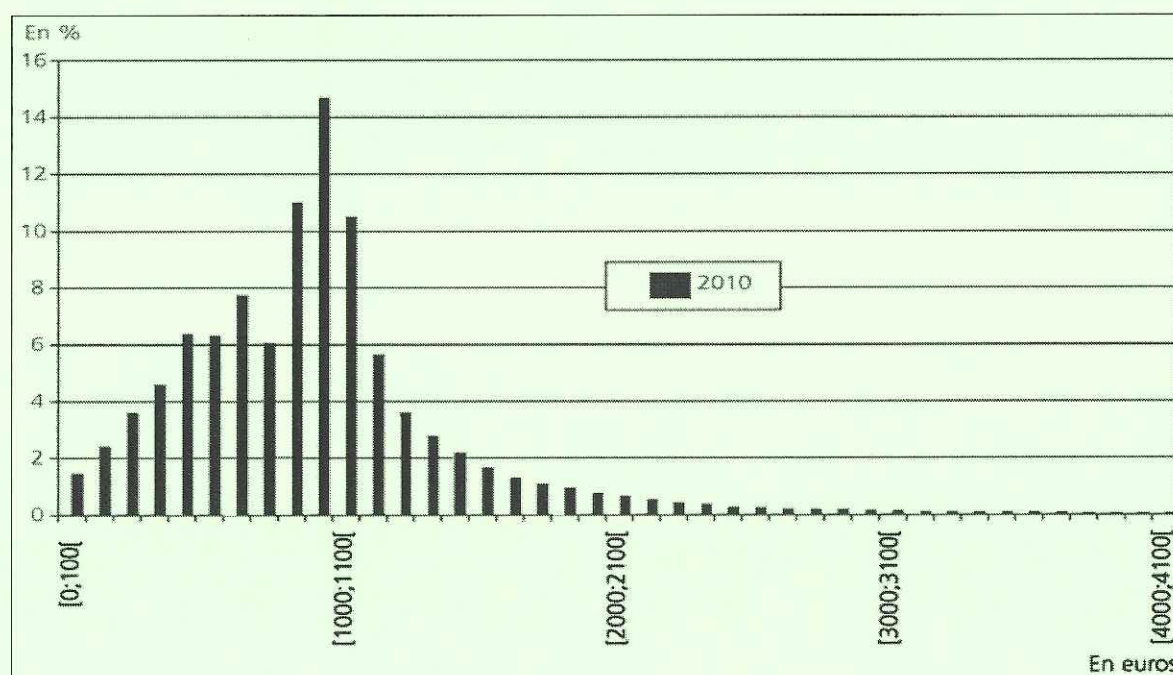
- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Sujet : Le chômage remet-il nécessairement en cause l'intégration sociale ?

DOCUMENT 1 :

Distribution des montants mensuels bruts perçus à l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi¹ (ARE) en septembre 2010



Lecture : 10,5 % des allocataires de l'ARE au 30 septembre 2010 ont perçu entre 1 000 et 1 100 euros.

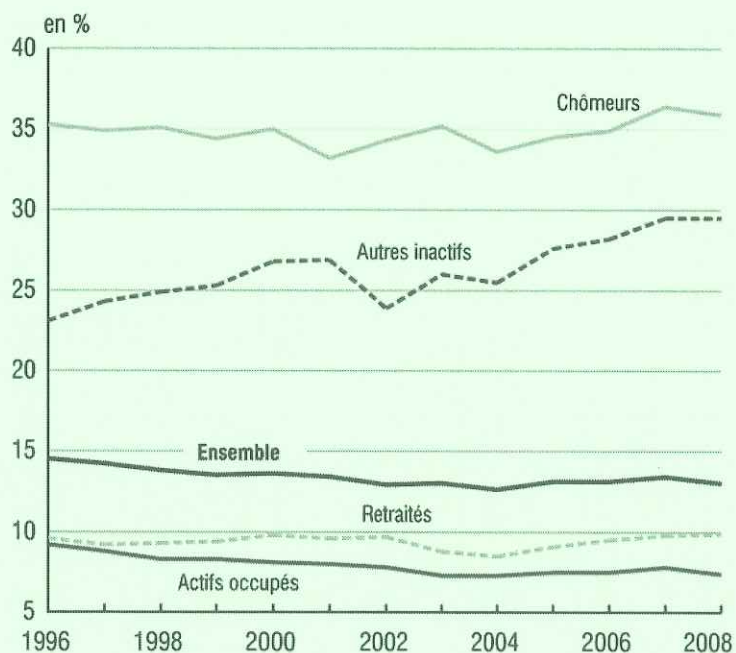
Champ : demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, C, D, E et dispensés de recherche d'emploi, indemnisables par l'ARE tout au long du mois de septembre et indemnisés par l'ARE au moins un jour dans le mois ; France entière.

Source : Pôle-emploi et Unédic, calcul Dares. « L'indemnisation par le régime d'assurance chômage en 2010 », *Dares Analyses*, n°019, mars 2012

¹ Note : L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est un revenu de remplacement versé par Pôle Emploi, sous certaines conditions, aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et involontairement privées d'emploi.

DOCUMENT 2 :

Taux de pauvreté¹ suivant la situation sur le marché du travail



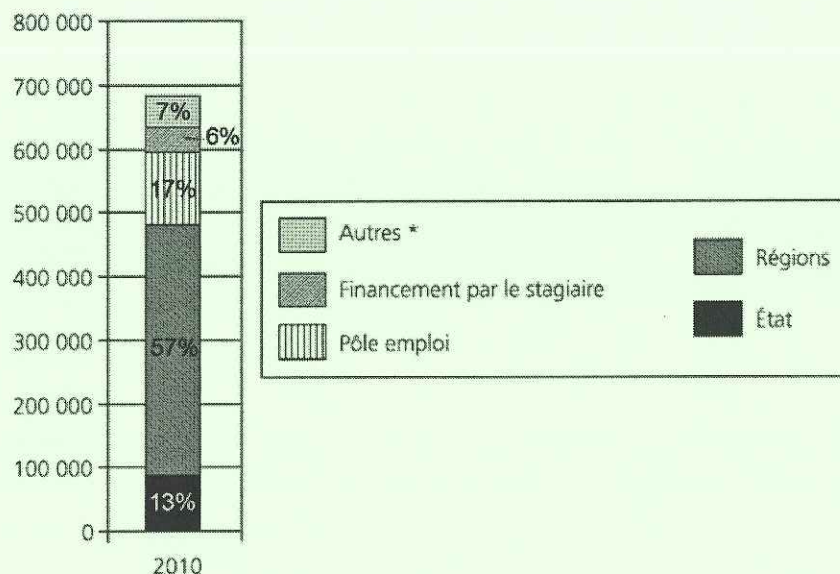
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : INSEE ; DGFIP ; CNAF ; CNAV ; CCMSA ; Enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008, <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services>, *Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008*, LOMBARDO Philippe, MISSEGUE Nathalie, SEGUIN Éric, TOMASINI Magda.

¹Note : Le taux de pauvreté monétaire est habituellement défini comme la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur à un certain montant, appelé seuil de pauvreté et défini ici à 60% du niveau de vie médian.

DOCUMENT 3 :

Nombre de formations suivies par les demandeurs d'emploi, par financeur du stage.



Lecture : l'État a financé 13 % des stages en 2010.

Champ : personnes sans emploi ayant débuté un stage au cours de l'année.

Source : « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2010 », *Dares Analyses*, n°024, mars 2012.

* Les financements « autres » sont essentiellement des financements d'organismes ou d'institutions autres que le ministère chargé de l'emploi et de collectivités territoriales autres que les régions.

DOCUMENT 4 :

« J'ai fait de la vente sur les marchés. J'avais toujours des contacts, du contact avec les gens, c'était ouvert quoi, ça n'est pas quelque chose où l'on est seul, parce que déjà j'en souffre en étant au chômage d'être toujours seule toute la journée, alors j'aimerais trouver un travail où j'aie des contacts avec des personnes (...). Une fois que j'aurais du travail eh bien je vous assure que même si je suis fatiguée le soir, en rentrant du travail, ou n'importe quoi, eh bien je saurais l'apprécier de travailler...(...) Je suis seule, alors je n'ai pas d'amies, ça fait 7 mois que j'habite ici mais je connais pas la voisine, je ne connais absolument personne, eh bien c'est dur hein, alors aussi bien au point de vue financier que moral eh bien c'est dur d'être au chômage hein (...) Alors quand on est tous ensemble, chacun parle de son travail et tout... et puis moi bien bon ... je me sens... je me sens en dehors de la société mais alors ça carrément ! Voyez je suis là bon, je fais la cuisine pour quand mon mari arrive, il se met à table et tout, on va se coucher le soir, alors là non hein vraiment, le chômage c'est quelque chose de mortel, hein mortel (...). Alors les gens vous demandent : qu'est-ce que vous faites ? enfin quand on voit des gens... : qu'est-ce que vous faites ? bon ben moi je suis au chômage, bon ... alors les gens vous regardent, ils ne savent pas si vous êtes au chômage parce que ... bon ben celle-là, elle est fainéante, on dit qu'elle est au chômage, mais elle ne cherche pas. »

F., 19 ans, mariée sans enfants, aide-soignante, B.E.P.C.

L'épreuve du chômage, SCHNAPPER Dominique, 1994.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties.

1 - Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 - Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.

3 - Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

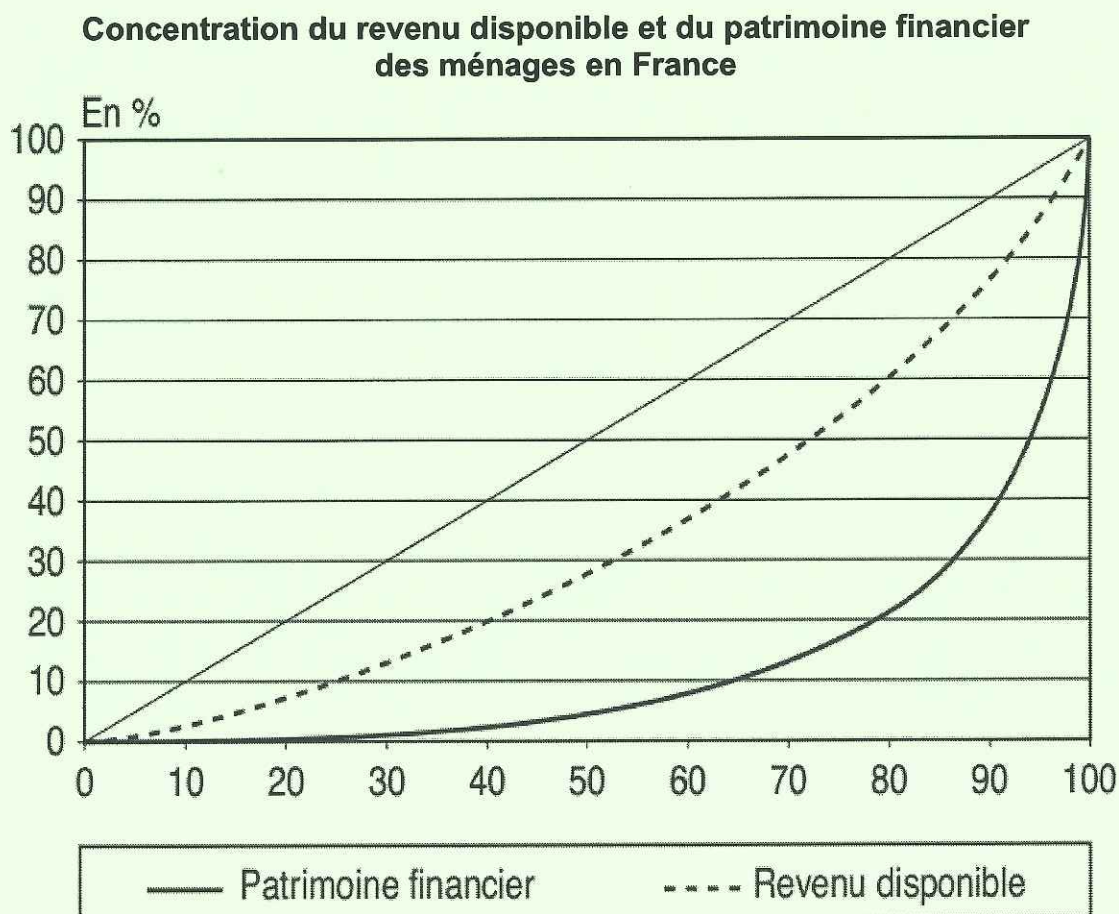
Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (6 points)

1. Montrez par deux arguments que les conflits sociaux peuvent être considérés comme un facteur de cohésion sociale.
2. Comment la taxation permet-elle d'agir sur la préservation de l'environnement ?

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis vous caractériserez les inégalités qu'il met en évidence.



Champ : ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Les données sont des pourcentages cumulés. L'axe des abscisses correspond aux ménages et l'axe des ordonnées aux parts de revenu ou de patrimoine.

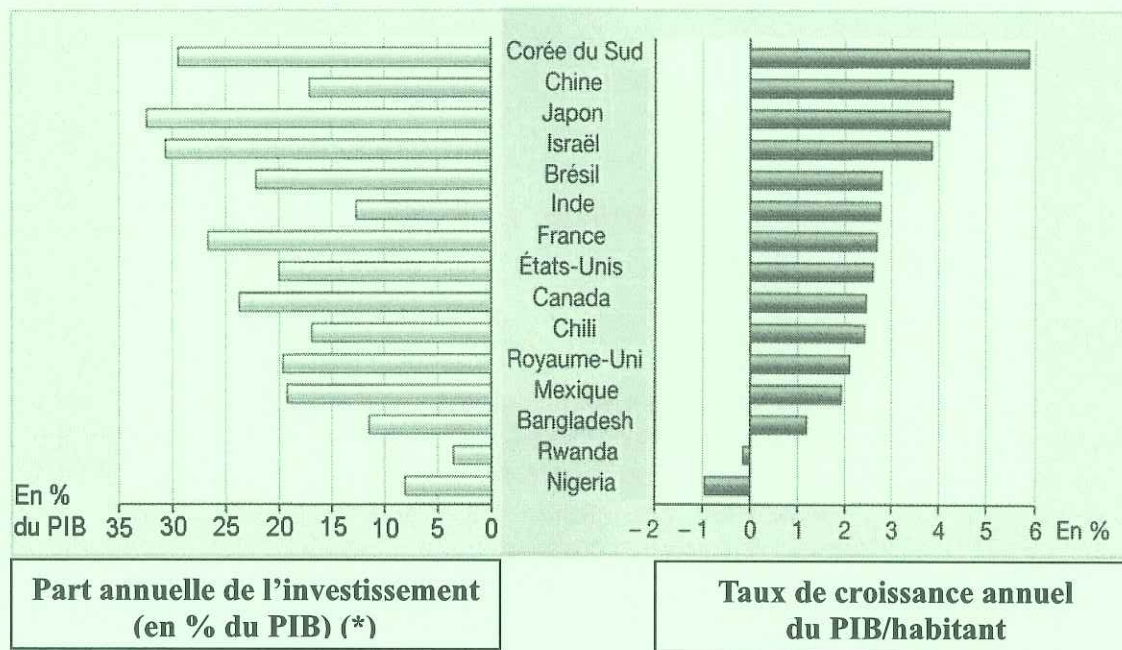
Sources : « La prise en compte des revenus du patrimoine dans la mesure des inégalités », BACLET Alexandre et RAYNAUD Emilie, *Economie et statistique*, 2008.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)

A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire vous montrerez comment l'augmentation du capital physique contribue à la croissance.

DOCUMENT 1 :

Croissance et investissement (1961-2005)



Source : *Principes d'économie*, MANKIW Gregory, TAYLOR Mark P., 2010.

(*) mesurée par le ratio $(FBCF/PIB) \times 100$

DOCUMENT 2 :

Taux de croissance annuels moyens (en %, 1985-2009) (*)
et contribution des facteurs à cette croissance

	PIB	Facteur capital	Facteur travail	Productivité globale des facteurs (**)
Allemagne	1,1	0,5	-0,3	0,9
Corée du sud	6,1	1,7	0,6	3,8
Espagne	2,9	1,2	1,3	0,4
Etats-Unis	2,6	0,9	0,7	1,0
Finlande	2,1	0,5	-0,2	1,8
France	1,9	0,7	0,0	1,1
Japon	2,0	0,9	-0,4	1,5

Source : OCDE, 2010.

(*) Les totaux des données des colonnes 3, 4 et 5 peuvent ne pas être égaux aux données de la colonne 2 en raison des arrondis.

(**) L'OCDE la qualifie également de « Productivité multifactorielle ».

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Économie approfondie

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :

SUJET A

Ce sujet comporte 1 document

SUJET : Comment les différentes barrières à l'entrée limitent-elles la concurrence entre les entreprises ?

DOCUMENT

Dès le XVII^{ème} siècle, le gouvernement britannique a octroyé à la Compagnie des Indes Orientales un monopole sur le commerce avec l'Inde. Au XVIII^{ème} siècle, le gouvernement français a décrété un monopole sur le sel lui attribuant un droit de vente exclusif sur ce produit. Même de nos jours, les gouvernements des différents pays accordent des concessions de monopole, attribuant par exemple à des collectivités locales des monopoles sur l'électricité, le téléphone ou la télévision par câble. Cependant, les principaux monopoles consentis actuellement par les gouvernements prennent la forme de brevets. Un brevet confère à l'inventeur le droit exclusif d'utiliser ou de concéder une licence pour exploiter ses découvertes sur une durée limitée (en général vingt ans). L'argument avancé en faveur des brevets est que, sans eux, on verrait naître des entreprises de contrefaçon à chaque nouvelle invention. Les inventeurs retireraient donc peu d'argent de leurs découvertes et ils auraient peu d'incitations économiques à inventer. (...)

Le meilleur exemple de recours à des brevets pour préserver son pouvoir de monopole est peut-être celui [d'une célèbre entreprise de photocopieurs]. Jusqu'au début des années soixante-dix, le nom de cette entreprise était presque synonyme du verbe photocopier. L'entreprise avait inventé le photocopieur et détenait plus de 1 700 brevets étroitement liés au processus de photocopie. Au bout d'un certain temps, la *Federal Trade Commission* (FTC) accusa [cette entreprise] d'utiliser ses multiples brevets pour monopoliser le marché de la photocopie. Au lieu de s'en servir pour protéger une nouvelle invention sur une durée limitée, la stratégie de [l'entreprise] visait en fait, selon la FTC, à préserver indéfiniment son monopole sur le marché. (...)

La propriété exclusive d'une ressource non reproductible par une entreprise est une autre forme de barrière à l'entrée. Par exemple, un producteur d'aluminium peut essayer d'acquérir une position de monopole sur son marché en achetant toutes les sources d'approvisionnement en bauxite, minerai essentiel pour produire ce métal. Dans le domaine du diamant, [une] entreprise sud-africaine a pratiquement réussi ce tour de force en s'assurant le contrôle de la quasi-totalité des sources d'approvisionnement.

Source : *Principes d'économie moderne*, STIGLITZ Joseph E., WALSH Carl, LAFAY Jean-Dominique, 2007.

SUJET B

Ce sujet comporte 1 document

SUJET : Quel rôle les comportements mimétiques jouent-ils dans l'apparition des crises financières ?

DOCUMENT

Dans le cas de la crise des *subprimes**, il a fallu attendre début 2007 que se retourne effectivement le prix de l'immobilier et qu'effectivement les défauts sur les crédits *subprime* se mettent à atteindre des niveaux inquiétants, pour que les esprits évoluent. *Pas avant*. Comme dans tous les cas étudiés, la capacité à anticiper l'obstacle pour l'éviter s'est révélée proche de zéro. À notre sens, cela ne tient pas à des « erreurs » commises par les agences de notation. [...] D'autres agences auraient fait de même ou, si elles s'étaient conduites autrement, elles auraient perdu leurs clients. Il en est ainsi parce que cet aveuglement n'a rien d'un fait psychologique, il résulte des contraintes propres au jeu financier. C'est bien ce que démontre toute l'histoire financière : *aucune crise n'a été évitée de cette manière*. Cela n'a rien à voir avec une présupposée irrationalité, ou cupidité, des hommes de la finance. [...]

Nous avons longuement traité de cette question de l'aveuglement au désastre parce qu'elle nous semble essentielle pour comprendre les lois de fonctionnement de la finance de marché. Par-delà le cas spécifique des crises, elle souligne à quel point est forte, sur les marchés financiers, la propension à aller dans le sens du nombre. Elle montre combien l'esprit critique y est un exercice difficile et peu rentable. Surtout dans les périodes de bulles. Cela tient à une propriété essentielle des marchés financiers, ce que nous avons appelé leur « autoréférentialité », à savoir le fait que pour gagner de l'argent sur un marché, l'important n'est pas de détenir la vérité, c'est-à-dire de connaître quelles sont les vraies valeurs des actifs, mais bien de prévoir le mouvement du marché lui-même. C'est la règle numéro un de la finance de marché. La finance de marché est par nature autoréférentielle au sens où, à chaque instant, il s'agit de savoir ce que le marché va faire de façon à en tirer parti. La question de la vraie valeur y joue un rôle parfaitement secondaire. [...] L'investisseur fait du profit quand il a anticipé correctement l'évolution de l'opinion majoritaire, aussi erronée ou absurde soit-elle. Comme l'écrit un gestionnaire : « Peu importe la qualité du raisonnement s'il doit être démenti par la Bourse, c'est-à-dire par l'opinion collective qui y prédomine. Pas plus qu'un homme politique, le gestionnaire ou l'analyste ne peut avoir pratiquement raison contre l'opinion majoritaire de ses électeurs ; c'est le marché qui vote. »

Source : *De l'euphorie à la panique : penser la crise financière*, ORLÉAN André, 2009.

(*) Aux États-Unis, les crédits *subprime* désignent des prêts hypothécaires accordés à des ménages dont la solvabilité est faible, bien en dessous d'un prêt *prime*, c'est-à-dire de première qualité.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Sciences sociales et politiques

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- *en construisant une argumentation ;*
- *en exploitant le ou les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :

SUJET A

Ce sujet comporte 1 document

SUJET : Quelles sont les principales caractéristiques d'un régime semi-présidentiel ? Vous pourrez vous appuyer sur le cas du régime français de la V^e République.

DOCUMENT

L'élection du Président de la République au suffrage universel direct, organisée pour la première fois les 5 et 19 décembre 1965, a profondément modifié l'équilibre institutionnel de la V^e République et s'apparente en réalité à une véritable refondation du régime. Elle rompt avec le compromis opéré en 1958 entre le général de Gaulle et les formations politiques de la IV^e République, en tranchant en faveur d'une lecture présidentialisante des institutions.

Elle conforte la prééminence⁽¹⁾ du chef de l'État, tant au sein de l'Exécutif qu'à l'égard du pouvoir législatif, qui n'est plus la seule institution représentant directement le peuple. Ainsi, le Président de la République devient le représentant direct de la Nation, alors que le Premier Ministre n'en est que le représentant indirect. De plus, la légitimité du président de la République est désormais supérieure à celle des députés. En effet, le chef de l'État est élu par l'ensemble des citoyens, ce qui n'est pas le cas des députés élus dans le cadre de circonscriptions limitées.

Elle renforce la position subordonnée du Premier Ministre par rapport au Président de la République. Ainsi, l'usage a consacré le principe de la responsabilité du Premier Ministre devant le Président de la République puisque le chef du Gouvernement est désigné par lui. Le chef de l'État a ainsi exigé à plusieurs reprises la démission du Gouvernement sans que l'assemblée nationale n'ait pour autant adopté de motion de censure. (...)

Enfin, le chef de l'État peut apparaître, par ce mode d'élection, comme un chef de majorité, et non plus comme un arbitre au-dessus des contingences⁽²⁾ des partis. La majorité parlementaire a désormais pour vocation première le soutien de la politique présidentielle. L'élection législative doit confirmer le résultat de l'élection présidentielle et désigner une majorité acquise au président afin de lui donner les moyens de gouverner. La notion de majorité présidentielle s'est ainsi peu à peu imposée, alors qu'elle était inconcevable sous la III^e et IV^e Républiques. Le chef de l'État n'interférerait pas alors dans les relations entre le Gouvernement et la majorité parlementaire en dehors de la nomination du Président du Conseil (Premier Ministre d'alors).

Source : « Les institutions de la France », *La Documentation Française*, 2004.

(1) Prééminence : importance.

(2) Contingences : discussions

SUJET B

Ce sujet comporte 2 documents

SUJET : Montrez que la culture politique influence les comportements politiques.

DOCUMENT 1 :

Lire des programmes, prendre des bulletins et une enveloppe, s'isoler pour faire son choix ou déposer son bulletin dans une urne nous semble si simple, si évident et naturel que l'on peine à imaginer comment élire autrement. Quoi de surprenant en effet dans tous ces gestes de jour d'élection ? Rien, semble-t-il. Et seul le résultat tant attendu peut être une surprise. (...)

En 1848, les électeurs étaient mal préparés à l'exercice d'un droit nouvellement acquis. Voter n'allait pas encore de soi. Ils furent instruits par l'exemple des électeurs qui exerçaient déjà le droit de vote, riches et influents. Aussi, des manuels électoraux, des livres ou brochures d'explications du devoir et des droits électoraux furent distribués. Une fois cette formation permanente assurée, ce fut au tour des enfants d'être éduqués par l'école. Des manuels d'instruction civique et morale furent rédigés. (...) Pour les républicains, l'école primaire était d'abord le moyen d'apprendre à lire, à écrire et à compter aux futurs électeurs qui pourraient ainsi lire un bulletin de vote ou un programme, compter les voix et donc comprendre les résultats électoraux.

Source : *Le secret de l'isoloir*, GARRIGOU Alain, 2008.

DOCUMENT 2 :

À quel moment de l'histoire remonte la formation de l'opposition entre la gauche et la droite, si fondamentale dans la vie politique française ? De la Révolution bien sûr répondront tous ceux qui, sur les bancs de l'école, ont appris que cette appellation résulte de la disposition des représentants du peuple dans les premières assemblées législatives : à droite les « Feuillants », partisans du maintien de la royauté, et à gauche les « Jacobins », farouchement républicains. Pourtant, selon Marc CRAPEZ, les mots ne suffisent pas à établir la chose. En effet, au XIX^e siècle, l'identification d'un « côté gauche » et d'un « côté droit » de l'Assemblée n'impliquait nullement l'existence d'un clivage stable de l'opinion et des partis. (...) La polarisation droite/gauche ne se constitue réellement de manière durable et globale qu'au début du XX^e siècle, à la faveur de plusieurs événements. (...) L'idée qu'il existe (...), en France, des « gens de gauche » et des « gens de droite » héritiers chacun d'idéaux politiques opposés semble donc résulter, en bonne partie, d'un piège du vocabulaire.

Source : « La gauche et la droite, depuis quand ? », *Echos des recherches*, juillet 1998.

